

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accusations de plagiat contre un professeur

Neuchâtel, le 11 décembre 2015. Suite aux accusations de plagiat concernant l'un de ses professeurs, le Rectorat de l'Université de Neuchâtel (UniNE) a saisi la Commission d'investigation en matière d'intégrité scientifique. Il a invité son président à mener une instruction dans les plus brefs délais. En accord avec le professeur concerné, le Rectorat demande sa suspension au Conseil d'Etat durant la procédure.

Le Rectorat s'est réuni vendredi 11 décembre suite aux accusations de plagiat dans la thèse de doctorat d'un de ses professeurs. Les éléments qui ont été portés à sa connaissance concernent six extraits d'une longueur comprise entre 6 et 19 lignes, dont la source n'est pas mentionnée dans le texte mais parfois dans la bibliographie. Un examen initial a confirmé l'existence d'un certain nombre d'extraits qui nécessitent une instruction. Après avoir entendu le professeur, le Rectorat a pris les mesures suivantes :

Premièrement, en application du Règlement en matière de respect de l'intégrité scientifique, le cas sera transmis à la commission d'investigation compétente. Présidée par une personnalité externe – l'ancien Conseiller d'Etat Jean Guinand – cette commission indépendante intervient lorsque des faits portés à la connaissance du Rectorat semblent d'emblée problématiques et complexes. Le Rectorat a informé le président de la commission qu'il souhaite une expertise complète dans le délai le plus court possible.

Deuxièmement, dans l'intérêt de toutes les parties concernées et avec l'accord de l'intéressé, le Rectorat demande au Conseil d'Etat de suspendre le professeur jusqu'au terme de l'investigation.

L'UniNE a adopté il y a quelques mois un règlement en matière d'intégrité scientifique qui vise à lutter contre toute une série de manquements possibles, y compris le plagiat. C'est la première fois que la commission d'investigation aura à statuer en vertu de ce règlement.

*Fabian Greub, responsable des affaires publiques et porte-parole, fabian.greub@unine.ch,
Tél. 032 718 10 79 ou 078 759 84 39*